

ÉTUDE

*L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information... ou la « Révolution » numérique à l'« âge » archivistique**

Jacques Grimard

Nul ne saurait nier qu'au cours du dernier demi-siècle l'archivistique – champ du savoir et pratique – a singulièrement évolué. Certains diront même qu'elle s'est transformée et qu'elle a connu une révolution, voire une mutation. Tout en reconnaissant que seules des études plus approfondies permettront d'en juger véritablement, force nous est d'admettre que la profession aussi bien que la discipline ont connu des changements notables et que les perspectives se sont élargies. Selon Eric Ketelaar, « [t]raditionally, the object of archival science was the body of archives once they had crossed the threshold of the repository. The archivist used to be a mere custodian or keeper, at the receiving end, dependant upon what the administration had created and passed on. » (Ketelaar 2004) Or, selon Theo Thomassen : « Our scientific discipline is in the process of becoming an autonomous science indeed. While transforming a craft into a real profession, the archival community is developing what was merely an auxiliary science of history into a genuine and independent science » (Thomassen 1999). De fait, alors qu'hier encore les dictionnaires de sens commun s'en tenaient à une définition passéiste du terme « archivistique », aujourd'hui ils en fournissent¹ qui se rapprochent de l'esprit de celle que suggéraient, à la fin des années 1980, nos collègues Carol Couture, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau pour qui l'archivistique était devenue : « La discipline qui recouvre

* Ce texte constitue une version remaniée de la conférence d'ouverture du 33^e congrès de l'Association des archivistes du Québec – Sainte-Adèle, 27-29 mai 2004 – ayant pour thème : *Changement de paradigme en gestion de l'information, impacts sur nos façons de faire*. Ce titre m'est par ailleurs inspiré par mes lectures et échanges avec le milieu : le terme : « révolution numérique » évoquant les transformations profondes qui ont marqué récemment le monde de l'information et des communications et l'expression : « âge archivistique », renvoyant à la pérennité de l'archivistique.

les principes et les méthodes régissant la création, le traitement, la conservation et l'utilisation des archives.» (Couture, Ducharme et Rousseau 1988, 56)

Or, la communauté archivistique vit au quotidien ces changements qui l'ont amenée graduellement d'une archivistique centrée exclusivement sur la préservation de l'héritage documentaire à une discipline et à une pratique davantage préoccupées par les questions de valeur et de qualité de l'information archivistique et par l'accès aux archives, ainsi qu'en témoignent assez éloquemment les sujets des articles parus ces dernières années dans les périodiques professionnels et académiques ou encore les thèmes discutés lors de colloques et autres conférences réunissant les archivistes. Au nombre de ces transformations, les diverses manifestations de l'« Âge » de l'information ou de la « Révolution numérique » ont remarquablement influencé le travail des archivistes et ont suscité de nombreux questionnements. Pour les organisateurs du dernier congrès de l'Association des archivistes du Québec, ces « nouvelles » réalités sont même de l'ordre du changement paradigmatique ainsi que le suggère, sans équivoque, la thématique de la rencontre : « Changement de paradigme en gestion de l'information, impacts sur nos façons de faire ». Or qu'en est-il vraiment ? Les archivistes font-ils dans les faits face à un changement de paradigme qui affecte à la fois leur profession et leur discipline ?

Après quelques considérations méthodologiques et quelques observations sur la signification des termes, je m'emploierai, dans le texte qui suit, moins à tracer un portrait ou à dresser un bilan qu'à cerner ce « paradigme [de la] gestion de l'information » et à suggérer des pistes de réflexion sur ces changements qui affectent le devenir même de la profession. Le présent article, qui tient davantage de l'essai que du rapport de recherche scientifique, ne résulte cependant pas d'une enquête approfondie sur l'assise paradigmatique de la profession, un sujet d'envergure qui présenterait certainement un grand intérêt et ne serait pas sans aider la communauté à y voir plus clair sur son identité professionnelle. Il prend par ailleurs appui sur une revue de la littérature qui n'a pas donné de résultats très concluants, les textes retenus étant largement connus et ajoutant peu au débat. Fort heureusement, des collaborateurs ont accepté, entre janvier et mars 2004, de me livrer leurs propres vues sur un ou plusieurs changements de paradigme qui, selon eux, valent d'être pris en considération dans une réflexion sur le développement de la profession. Je remercie chaleureusement la douzaine de personnes² qui a répondu à mon appel et dont les propos n'ont pas peu contribué à la rédaction du texte. Je les ai d'ailleurs directement appelés à témoigner comme en font foi les nombreuses citations attribuées à mes « correspondants ». Je précise cependant que les idées émises ici n'engagent que moi.

CONCEPTS ET TERMINOLOGIE

D'entrée de jeu, il faut reconnaître que la notion de « changement de paradigme » n'est pas nouvelle. Une recherche Internet sur ce terme et sur sa traduction anglaise « paradigm shift », lancée le 16 avril 2004 via Google, a donné quelques 360 000 résultats ! Une requête à partir des équations : « changement+paradigme » et « paradigm+shift » en a produit plus du double, soit près de 750 000 ! On reste pantois devant une aide aussi précieuse ! Il est vrai par contre que si on formule l'équation de recherche : « changement de paradigme » + « gestion de l'information » et son pendant anglais, on se retrouve

avec 8 500 résultats... seulement! Bref, le concept a donné lieu à une surabondante littérature et, pour éviter la cacophonie, il ne m'apparaît pas inutile de poser les termes de la discussion.

D'abord, arrêtons-nous au mot « paradigme » lui-même qu'on associe à peu près à tout ce qui bouge, depuis le prix du pétrole jusqu'à l'histoire du salut, en passant par le terrorisme, voire par l'accès aux archives (Menne-Haritz 2001), et auquel les dictionnaires de sens commun donnent pour synonymes des termes comme : « exemple » ou « modèle ». Dans son article, paru dans l'*Encyclopédie philosophique universelle*, P. Dumouchel précise qu'« [a]u sens sociologique, le concept [...] vise à capturer l'ensemble des procédures, des valeurs, des croyances et des réussites exemplaires qui donnent sa cohérence à une communauté [dont il] est le « mythe fondateur » [...] ». Il ajoute : « Un paradigme inaugure une tradition [...] et une communauté se définit par l'adhésion de ses membres à cette tradition. » (Jacob 1989, 1847-1848) Pour Michael Quinn Patton, connu pour ses travaux sur l'Évaluation de programme et sur les méthodes de recherche qualitative,

A paradigm is a world view – a way of thinking about and making sense of the complexities of the real world. As such [poursuit-il], paradigms are deeply embedded in the socialization of adherents and practitioners. Paradigms tell us what is important, legitimate and reasonable. Paradigms are also normative, telling the practitioner what to do without the necessity of long existential or epistemological consideration. (Patton 2002, 69)

Ces deux définitions, tout comme celle qui m'est suggérée par un de mes correspondants : « un ensemble de notions, de conceptions, de valeurs, de croyances qui servent en quelque sorte de grille d'analyse de la réalité » (Nahuet 2004) me confirment que nous n'en sommes pas ici à la surface des choses. Je conçois que nous en sommes plutôt au fondement des réalités qui identifient un corps professionnel et que, par rapport à la « surface », nous nous situons au niveau du lit rocheux, voire, à celui des dispositions génétiques.

Ce qui nous amène à la notion de « changement de paradigme » que le journal *Les Échos* définit comme « un changement radical dans la manière de penser les perspectives des entreprises et de l'économie, suite à un bouleversement intellectuel ou technologique. » (Les échos 2004) Pour sa part, le père même du concept, Thomas Kuhn, nous invite à penser au changement de paradigme comme à un glissement d'un mode de pensée à un autre, voire une révolution au cours de laquelle une représentation du monde est remplacée par une autre. (Kuhn 1970, 10, 23)

Autre terme sur lequel il vaut de s'arrêter : la « gestion de l'information » que Thomas Davenport et Laurence Prusak définissent comme « a structured set of work activities that comprise the way in which companies [or organizations] capture, distribute, and use information and knowledge. » (Davenport et Prusak 1997, 134) Malgré qu'elle soit inclusive et qu'elle convienne sans doute aux professionnels de l'information que sont les archivistes, cette définition appelle quelques clarifications. D'autant plus que ces mêmes archivistes parlent généralement moins d'information que d'« archives » et/ou de « documents » et qu'ils abordent ces objets du point de vue des fonctions archivistiques ou encore sous l'angle de la forme, du format ou du type d'archives. Pour reprendre une formule empruntée à une page publicitaire d'une grande corporation américaine,

vieille déjà de quelques années, ils sont d'abord et avant tout, « gens de documents » ! Ils tirent d'ailleurs une part de leur identité professionnelle de cette préoccupation constante pour le maintien de la qualité, de l'authenticité et de la fiabilité des « traces informationnelles » que génère et utilise une société, une organisation ou un individu dans le cours quotidien de ses activités. Sans me laisser enfermer dans une définition trop centrée sur l'objet « archives » et sans récuser la portée plus large du concept « gestion de l'information », je tiendrai néanmoins compte de la couleur particulière que donnent les archivistes à cette dernière notion.

Par ailleurs, si changement de paradigme il y a effectivement eu en matière de gestion de l'information, quels en ont été les effets ? Ou dit autrement : quel en est l'impact, quelles en sont les conséquences ou les retombées ... sur l'archivistique ? La réponse à une question de cette nature exige une démarche analytique complexe parce que l'objet de la réflexion tient de l'intangible et qu'il est souvent difficile d'en établir les critères d'appréciation et les instruments de mesure ou de mettre le doigt sur des indicateurs signifiants. Ici, il faut aller au delà du bilan des activités.

Enfin, considérer un « changement de paradigme » du point de vue de ses effets sur le développement d'une discipline et d'une profession suppose qu'on s'arrête à plus d'une dimension de la problématique : aux façons de faire ou au savoir-faire qu'il est ici difficile de dissocier du « savoir » et, surtout, du « savoir-être »³. Je postule en effet que si nous parlons de « changement paradigmatique » au sens de mutation des assises mêmes d'une profession et/ou d'une discipline scientifique, il est permis de penser qu'outre les pratiques professionnelles, les connaissances qui sous-tendent ces pratiques, aussi bien que le comportement ou la manière d'être des agents qui les exécutent, en sont affectés.

CHANGEMENT DE PARADIGME ?

Ces prémisses posées, revenons à notre question de départ et demandons-nous si effectivement nous assistons à un véritable changement de paradigme en archivistique. À l'instar d'un de mes correspondants, voyons « qu'est-ce qui a changé dans nos pratiques qui mérite que l'AAQ fasse du changement de paradigme le thème du 33^e congrès ? » (Ducharme 2004) Formulée autrement, la question pourrait être : y a-t-il – ou y a-t-il eu – dans leur environnement professionnel un changement d'ordre paradigmatique qui aurait – ou qui aurait eu – pour conséquence de transformer ce que savent les archivistes, ce qu'ils font et ce qu'ils sont professionnellement ?

Là-dessus ma douzaine de correspondants parlent d'une seule voix. Tous, sans exception évoquent les manifestations de l'« âge numérique⁴ » comme étant au cœur des changements qui affectent la profession. Pour les uns, c'est l'objet « archives » lui-même qui se trouve modifié dans sa forme, dans sa structure et dans son langage. Pour d'autres, c'est la définition, l'identité même de la profession qui s'en trouve affectée. Pour quelques-uns, ces technologies de l'information et des communications – auxquelles on attribuait jusqu'à récemment encore le qualificatif « nouvelles⁵ » – appellent à des questionnements sur les principes mêmes de la discipline et sur la formation de la relève et des praticiens. Pour plusieurs, ce sont les pratiques professionnelles, qu'il s'agisse de création, de traitement, de communication ou d'exploitation de l'archive, qui ont connu

les changements – généralement jugés positifs – les plus manifestes. Leur propos n'est pas bien différent d'ailleurs de ceux exprimés à l'occasion de la rencontre annuelle de la Society of American Archivists (SAA), tenue à Montréal en 1992 et dont le thème était « Vision 2020 ». Introduisant la publication des textes des communications livrées à cette occasion, Margaret Hedstrom écrivait : « Technological change is the most pervasive theme of 2020 Vision; [...]. A clear picture emerges of the overall trends – technology is becoming less expensive and more portable, more flexible to use, more interactive, and more integrated. » (Hedstrom 1994, 12) Devant une telle unanimité exprimée par des professionnels de tous âges, provenant de milieux divers et exerçant des spécialités différentes, difficile de ne pas convenir que d'une manière ou d'une autre ces fameuses TIC, technologies informatiques de la communication, exercent une influence sur la pratique professionnelle (voir annexe 1 : Sujets abordés par les correspondants).

Faut-il pour autant parler de « changement de paradigme » et appliquer la formule à tous les changements majeurs qui affectent vos vies professionnelles? Faut-il qualifier de changement de paradigme les révisions d'orientations stratégiques, les initiatives de restructuration, de modernisation ou de réingénierie pratiquées par les organisations? J'arguerais que, pour importants qu'ils soient, ces virages, voire ces « révolutions » comme on les appelle parfois, ne sont pas, *stricto sensu*, de l'ordre de la révision du paradigme. Que ces bouleversements comptent parmi les manifestations du changement de paradigme, soit. Mais de là à prétendre qu'ils soient eux-mêmes « paradigmes », il y a une marge! Qu'en est-il alors de ces TIC qui affectent tant vos vies? Constituent-elles un nouveau « paradigme »? Et si nous n'avions affaire qu'aux manifestations d'une réalité beaucoup plus profonde?

Dans un ouvrage récent sur *L'empire cybernétique*, la sociologue Céline Lafontaine livre des réflexions qui valent qu'on s'arrête sur ce qu'elle appelle le « continent cybernétique » et sur le « paradigme cybernétique ou informationnel », le terme paradigme renvoyant à ses yeux « à une représentation globale du monde, un modèle d'interprétation à partir duquel on pense et on se pense nous-même comme agissant dans le monde. » (Lafontaine 2004, 16) Le fait est que nous ne sommes pas le fruit d'une génération spontanée, pas plus d'ailleurs que les notions d'« efficacité », d'« information », de « communication » et de « cyberspace » qui émaillent en surabondance le discours professionnel.

Qu'il soit question du sujet virtuel des réseaux, du cyborg et de ses dispositifs bio-informatiques, ou encore des promesses d'immortalité portées par l'imaginaire du posthumain, c'est toujours la figure polymorphe du sujet informationnel conceptualisé au sortir de la Seconde Guerre mondiale qui se profile. (Lafontaine 2004, 14)

Notre « révolution numérique », notre « âge de l'information », plongent leur racine dans les tentatives des chercheurs américains, durant le second conflit mondial, de comprendre le fonctionnement, de mesurer la probabilité et de prévoir les mouvements de l'ennemi. Initiatives qui se sont d'ailleurs poursuivies durant la longue « guerre froide », au cours de laquelle soldats et machines de guerre, véritable « figure du cyborg à travers le développement de dispositifs informationnels complexes intégrant humain et machine » (Lafontaine 2004, 50), sont devenus le prolongement et le complément l'un de l'autre dans une recherche toujours plus poussée de l'efficacité, elle-même définie comme finalité de la cybernétique⁶. C'est dans ce creuset que se sont imposées les recherches

de Norbert Wiener sur la cybernétique aussi bien que celles de Claude Shannon sur la communication, qui, toutes deux, ont influencé par la suite le développement des sciences sociales, voire notre vision de l'être humain au seuil du troisième millénaire. Dès les années 1950, pour Wiener, la vie elle-même est subordonnée au principe informationnel et ce que nous appellerions la valeur ajoutée de l'être humain réside dans sa capacité à traiter de l'information complexe (Lafontaine 2004, 43), la « pensée asservie » – ou les tâches répétitives et nécessitant un minimum d'énergie intellectuelle – étant prise en charge par la machine. (Aurel 1965, 36-43) « Être vivant [ajoute Wiener à la même époque], c'est participer à un courant continu d'influences venant du monde extérieur, courant dans lequel nous ne sommes qu'un stade intermédiaire. » (Lafontaine 2004, 47) Autonomie et subjectivité enrichissantes de l'être humain? Disons que ces notions ne semblaient pas compter parmi les préoccupations majeures de ces scientifiques animés d'un « pétulant optimisme technoscientifique » (Lafontaine 2004, 48) et obsédés par le quantitatif et l'efficacité.

Transposés au niveau sociétal, les concepts cybernétiques induisent [...] une représentation purement communicationnelle de la société. Devenue un immense système de communication, cette dernière n'existe qu'à travers les échanges informationnels entre ses membres. (Lafontaine 2004, 47)⁷

Au-delà du langage cybernétique, dont certains éléments ont franchi l'épreuve du temps⁸ et nous ont rejoints, ce vocabulaire et cette vision du monde ne sont-ils pas devenus familiers? N'avons-nous pas récemment tous lu des textes comportant des réflexions du même ordre dans nos journaux ou nos magazines préférés? Le discours et la praxis de gestion de l'information, de gestion et/ou de cartographie de la connaissance, de diffusion et de communication de l'information ne prennent-ils pas appui sur ce « paradigme informationnel » tel que défini au début de la guerre froide? Personnellement, je réponds à cette question par l'affirmative et j'en retiens que l'émergence des TIC n'est peut-être pas de l'ordre du changement de paradigme mais que ces dernières proviennent de l'« horizon paradigmatique » du modèle informationnel des cybernéticiens et en sont devenues les manifestations les plus marquantes. J'ajoute cependant que ces TIC, par les bouleversements qu'elles ont provoqués dans la vie des sociétés, des organisations et des individus, ont probablement entraîné un changement paradigmatique en ce qu'elles nous ont tous amenés à revoir nos façons de voir et d'anticiper le développement des communautés humaines, des organisations et des personnes.

ÂGE DE L'INFORMATION... RÉVOLUTION NUMÉRIQUE... CHANGEMENTS PROFESSIONNELS : CONTEXTE CHAMBOULÉ ET PERSPECTIVES NOUVELLES

Nul besoin d'être grand clerc pour voir et comprendre que les organisations et la société – que les archivistes ont pour mission de servir – ont singulièrement évolué depuis un demi-siècle. Au nombre des caractéristiques les plus fréquemment évoquées dans la littérature scientifique aussi bien dans la production journalistique, retenons que :

- La haute croissance de l'économie occidentale des années 1945 à 1975 – les « trente glorieuses » pour Jean Fourastié... , le chant du cygne de l'âge industriel triomphant pour d'autres – a été suivie, depuis lors, de trois

décennies de décroissance au cours desquelles 1) les entreprises ont dû procéder à des restructurations et à des rajustements majeurs ; 2) l'intervention des pouvoirs publics a dû être revue ; et 3) le secteur de l'« économie sociale » a dû reprendre du service.

- Au plan politique, nul doute que la fin des blocs, tel que nous les avons connus au cours de la « guerre froide » – et dont l'effondrement a été dramatiquement symbolisé par la chute du mur de Berlin –, compte parmi les événements historiques du XX^e siècle, en ce qu'elle a, entre autres, ouvert définitivement la voie, voire levé toute entrave, au débat planétaire sur la mondialisation des économies et sur la globalisation des marchés.
- Au plan social, les grands débats sur les droits collectifs ont pavé la voie à la défense et à l'affirmation des droits des individus. La société dans laquelle nous vivons est franchement multiethnique ; elle est mieux formée qu'elle ne l'était à l'époque de nos pères qui ont eu la sagesse et l'intelligence d'investir dans les infrastructures d'un système d'éducation qui allait permettre à leurs fils et à leurs filles de rejoindre le monde. Surtout, cette société place très haut dans l'échelle de ses valeurs le respect des droits de la personne : de sa liberté de choix d'abord ; mais aussi de son droit à disposer de l'information publique ou privée pour l'exercice de ses choix, depuis ceux du citoyen jusqu'à ceux du consommateur, en passant par ceux qui marquent la vie personnelle.
- Les organisations dans lesquelles ces individus exercent leur profession et leur métier ou encore celles auxquelles ils apportent bénévolement leur collaboration au bénéfice du développement de la société civile n'ont plus également le même visage. Elles ont visiblement besoin et se sont donné un capital humain mieux formé et disposant d'un large éventail d'expertises variées et pointues. Leurs structures se veulent moins hiérarchiques et les pouvoirs décisionnels y sont distribués de manière plus diffuse, ce qui ne veut pas dire que la notion de « chaîne de commandement » ait disparu... imputabilité obligeant ! Elles sont aussi plus ouvertes et font souvent parti d'alliances, de regroupements ou de réseaux avec qui elles échangent continuellement. Surtout, l'information leur est devenue une ressource essentielle au même titre que l'expertise de leur capital humain – les deux se nourrissant d'ailleurs mutuellement – et elle irrigue les moindres replis de leur système de production. Qui plus est, cette information en est arrivée à compter au nombre des points d'appui de la nouvelle économie du « savoir » annoncée pour le début de ce siècle et reposant sur « les valeurs intangibles telles que l'information et la compétence plutôt que sur le capital et le travail. » (Gagné et Lefebvre 1995, 26)

Pour mémoire, voici ce qu'écrivaient les membres du Groupe de Lisbonne en 1995 dans leur rapport sur les *Limites à la compétitivité*. Certains de leurs propos résument l'univers dans lequel nous nous trouvons. Parlant des tendances de l'économie, ils entrevoyaient que « [l]e processus de mondialisation de la recherche, de la technologie et de l'économie ira s'intensifiant. Le commerce international se fera de plus en plus en fonction de la triadisation de la planète (Amérique, Asie, Europe). Les accords de coopération se multiplieront entre les blocs, mais aussi les guerres industrielles ». Réfléchissant sur les « tendances organisationnelles », ils ajoutaient au sujet des multinationales – mais

il me semble que leurs propos vaut pour tout type d'organisation à quelle qu'échelle que ce soit – qu'elles se « métamorpho[seront] peu à peu en réseaux d'entités de production autonomes, interdépendantes, spécialisées et souples » et que « [s]ur le plan de la gestion, elles opteront pour une structure de plus en plus virtuelle imbriquée dans un maillage de secteurs et de pays, où les décisions seront prises en fonction des grands domaines d'activités et dans des réseaux de réseaux. » (Gagné et Lefebvre 1995, 153, 155)

Or ces chamboulements, on l'aura compris, n'ont pas pu ne pas affecter les principes et les modes de gestion de cette information – et des technologies afférentes – devenue carburant de la nouvelle économie. Sans tomber ici dans le rappel historique détaillé, on admettra qu'en ce domaine des progrès considérables ont été accomplis depuis l'entrée dans les grandes organisations des premiers ordinateurs *main frame*, dans les années 1960, ou mieux depuis l'arrivée des premiers appareils à traitement de texte ou des premiers logiciels de base de données simples au tournant des années 1980. Depuis, des changements profonds ont marqué le domaine. Bouleversements entrevus et anticipés d'ailleurs par nombre d'observateurs dès le début de années 1990. Ainsi, évoquant un nouveau paradigme dans les technologies de l'information, Don Tapscott et Art Caston, observaient, en 1993, que :

Just as the organizational structures, business environments, and old world order are being dramatically altered by ongoing global changes, the first era of information technology is experiencing a similar fate. [...]. We are entering a *second era of information technology* [en italique dans le texte] in which the business applications of computers, the nature of the technology itself, and the leadership for use of technology are all going through profound change. (Tapscott et Caston 1993, 13)

Puis, présentant les trois changements majeurs – « critical shifts » – en matière d'application des technologies de l'information, Tapscott et son collègue évoquaient le potentiel qu'offrent ces dernières pour le développement du travail en équipe – « From Personal to WorkGroup Computing » –, pour l'intégration des systèmes organisationnels – « From Systems Islands to Integrated Systems » – et pour l'interaction avec l'extérieur – « From Internal to Interenterprise Computing. » (Tapscott et Caston 1993, 14-18)

Quelques années plus tôt, Alvin Toffler, livrait une réflexion de même nature – dont les termes pourront nous apparaître aujourd'hui prémonitoires. En 1990, il écrivait : « The electronic infrastructure of the advanced economies will have six distinct features [...] : interactivity, mobility, convertibility, connectivity, ubiquity, and globalization. » Puis il ajoutait : « When combined, these six principles point to a total transformation, not merely in the way we send messages to one another, but in the way we think, how we see ourselves in the world, and, therefore, where we stand in relationship to our various governments. » (Toffler 1990, 351-352) Là encore, cette terminologie, évocatrice de connectivité, d'interactivité et autres mobilités, nous est devenue familière? Au delà de l'agitation créée par le passage à l'an 2000 – le fameux « Y2K » dont l'Archiviste du Canada avait à l'époque noté, mi-sérieux, mi-badin, qu'il s'agissait probablement du seul événement à résultat neutre à susciter tant d'allégresse par toute la planète! –, il suffit de voir les politiques, les lois, les orientations stratégiques en matière de gestion des contenus et des technologies de l'information que se sont données les gouvernements pour affronter les défis de la société de l'information, pour mesurer l'ampleur et la

force d'impact de ces technologies de production, de traitement et de communication de l'information⁹.

Enfin, puisque les archivistes travaillent sur la longue durée et qu'ils sont préoccupés par la gestion de l'information organique et consignée à tous les stades de sa vie utile, y compris la protection de son intégrité et de son authenticité dans la permanence, il est important de voir aussi ce qui se passe du côté culturel et plus spécifiquement du point de vue du rapport de nos sociétés dites modernes à leur patrimoine. L'un de mes correspondants s'en est d'ailleurs inquiété et s'est interrogé sur l'avenir de la « valeur secondaire », telle que définie par Schellenberg, et de la conservation à long terme des documents « pour leur valeur patrimoniale ». Évoquant un « malaise », il constate que « le discours patrimonial passe de plus en plus mal [et] bat de l'aile ». Poussant plus loin sa réflexion, il se demande si nous vivons « plus mal aujourd'hui parce que nous n'avons que peu de documents de la période romaine, médiévale ou provenant de certaines populations qui privilégient la tradition orale? ». Répondant par la négative à sa question, il ajoute que notre connaissance du passé lointain « n'est plus qu'un sujet de curiosité, de culture ou un sujet d'études destiné à un petit nombre de spécialistes. » Puis, il constate que

les valeurs légales et administratives ont le vent en poupe au détriment de la valeur patrimoniale [et que] notre discours vise à démontrer que nous sommes utiles dans les processus d'amélioration de la gestion de l'information et de la gestion administrative. Comme si pour promouvoir notre action auprès de nos autorités [...] le *trend* favorable était lié aux valeurs primaires mais plus du tout à la valeur secondaire. [...] nous agissons comme si nous devons avancer cachés derrière [les valeurs primaires] pour obtenir les moyens nécessaires pour constituer, traiter, conserver et mettre à la disposition les fonds! (Grange 2004)

Bien que je ne puisse en faire la démonstration statistique, m'est avis que mon correspondant n'est pas le seul à aborder la question sous cet angle. Il ne s'étonnera probablement pas que, si je juge son questionnement très pertinent – parce qu'au plan professionnel il pose une question existentielle –, je fais cependant une lecture différente du rapport de notre société au patrimoine en général et à l'archive en particulier.

Dans leur « proposition pour une politique du patrimoine culturel », les auteurs du rapport Arpin ont laissé d'utiles réflexions sur l'évolution du concept même de patrimoine. Évoquant l'évolution de la notion au Québec, ils écrivent :

Globalement, entre 1922 et 1963, il est présenté comme un *trésor*, c'est-à-dire un objet précieux et rare. La période qui s'étend de 1963 à 1985 permet de dépasser ce stade d'objet exceptionnel : l'objet patrimonial devient *objet témoin*. C'est une période marquée par une approche disciplinaire, qui va contribuer à subdiviser le patrimoine en champs spécialisés, alors que les objets sont dits ethnographiques, artistiques et archéologiques. Enfin, depuis quinze ans, il se dessine un consensus pour reconnaître des *ensembles patrimoniaux*. On ne considère plus simplement l'objet patrimonial, mais aussi son environnement, son paysage. Dès lors, on peut parler d'une « approche écologique du patrimoine. » (Groupe conseil sur la politique du Patrimoine culturel du Québec 2000)

D'objet de curiosité, le patrimoine serait devenu révélateur d'une société avant de se transformer en élément contextuel. C'est que la vision du patrimoine évolue avec

les « sensibilités culturelles » d'une communauté. Le professeur Jacques Mathieu, titulaire de la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord à l'Université Laval, avance que « le patrimoine n'a d'existence que dans la mesure où il est connu, reconnu et mis en évidence par une adéquate mise en contexte », mise en contexte qu'il associe à une « mise en scène du passé dans le présent [devant] aboutir à une réinsertion culturelle [laquelle] traduit une adhésion, une participation [et] est signe d'appartenance culturelle ». (Mathieu 1997, 212) Parlant d'une « définition du patrimoine [...] en perpétuelle évolution », Marie-Claude Rocher rappelle qu'aujourd'hui ce sont d'abord et avant tout « des milieux de vie qu'on veut préserver. » (Rocher 2002, 10) Le patrimoine, dont l'archive constitue un des éléments, n'est donc plus perçu ou vu comme un objet statique aperçu au passage. Il n'a de sens qu'inscrit dans une démarche de fabrication du sens. On l'a peut-être un peu trop facilement confondu avec la « mémoire » dont il alimente certes le processus de construction sans pour autant être lui-même mémoire. Il est vrai que l'objet archives n'a probablement plus d'intérêt en lui-même que pour un petit nombre d'experts disposant des outils pour en apprécier les qualités intrinsèques et extrinsèques. Mais le contenu archives me semble de plus en plus présent. Il faut voir l'intérêt – qui me semble croissant – porté au cinéma historique, à la littérature biographique, au roman historique, aux sites patrimoniaux. Il faut prendre acte du nombre de personnes qui pratiquent des loisirs scientifiques et culturels fondés sur l'exploitation des archives : généalogie, histoire de famille, histoire locale ou régionale. Or, dans tous ces cas de figure, l'archive ne présente d'intérêt que dans la mesure où elle contribue à la démarche de construction du savoir et/ou de fabrication du sens. Je crois donc que le rapport à l'archive a changé : on ne la voit plus avec un regard de collectionneur ; on ne la perçoit plus comme un objet de curiosité. On l'utilise parce qu'elle fonde une démarche autonome de construction mémorielle, d'apprentissage ou de fabrication du savoir.

PRATIQUE ARCHIVISTIQUE : SAVOIR, SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-ÊTRE À L'ÂGE NUMÉRIQUE

S'agissant de cerner de plus près l'impact de tout cela sur ce que savent les archivistes, sur ce qu'ils font et sur ce qu'ils sont, il est probablement utile de rappeler une évidence : les archivistes ne sont pas les seuls à être affectés par l'explosion des TIC ainsi que me l'a opportunément rappelé un de mes correspondants qui notait prosaïquement que :

Les gestionnaires des documents et les archivistes ne sont pas les seuls à vivre des changements majeurs en raison de l'avancée des TIC. Que penser des comptables et des contrôleurs financiers, dont la matière même du travail, les documents, a complètement changé? Et des médecins qui opèrent maintenant à distance? Les pilotes d'avion? Les professionnels des médias écrits? Les imprimeurs? Les avocats? Tous ces milieux ont eu à composer autant sinon plus que les archivistes et les gestionnaires de documents au changement de paradigme amené par l'informatique et les TI en général. Ils en ont fait un outil, en apprenant par des succès et des erreurs. Ils en ont le plus souvent tiré de larges bénéfices. (Richard 2004)

Les archivistes qui interviennent dans le processus de gestion de l'information produite, reçue, traitée, utilisée et communiquée sont bien positionnés pour apprécier

ces changements de l'ordre du formel et sont sans doute en mesure d'ajouter d'autres exemples à cette liste. Pour ma part, je pense aux architectes ou encore aux chimistes œuvrant dans les laboratoires de l'industrie pharmaceutique dont les façons de faire en matière de production de plans et devis ou de consignation des expériences ont singulièrement évolué depuis que l'ordinateur a pris place dans leurs milieux de travail. Cela n'enlève évidemment rien au fait que les archivistes sont affectés par les phénomènes qui caractérisent l'« âge numérique » ; mais, ils ne sont pas seuls.

Savoirs

Ils ne sont pas seuls à devoir acquérir de nouvelles connaissances pour mieux maîtriser ces TIC, autant pour comprendre les modes de création de l'information que pour l'introduire dans les systèmes d'information, en assurer un traitement intellectuel et matériel adéquat ou en garantir une circulation efficace. D'abord, et plusieurs de mes correspondants l'ont noté, l'objet « archive » lui-même – le document ou le *record* – a changé en ce qu'il a adopté de nouvelles formes et en ce que, en corollaire, il exige de nouveaux modes de lecture. « Le concept d'archive [écrit un correspondant] qui fut toujours lié au réel, glisse vers le virtuel. [...] Ce qui ne signifie pas [ajoute-t-il] que le document réel disparaît. Mais on constate que la place du virtuel s'accroît et s'impose à toutes les étapes de vie du document. » (Chouinard 2004) Une autre réfléchit sur ce qu'elle appelle la « dimension dynamique » de l'information et précise que « ce qui distingue l'information organique consignée au début du XXI^e siècle est indubitablement la dimension dynamique de l'information. Quoi de plus signifiant [précise-t-elle] que les bases de données et les sites Web en matière de collecte, d'organisation, de diffusion et de gestion de l'information. » (Denis 2004) Un troisième parle de l'« information dématérialisée » et rappelle d'ailleurs que « [l']information numérique émerge de nos organisations depuis 40 ans (de façon plus marquée depuis 20 ans) ». Il écrit :

Avant l'arrivée du document numérique, la gestion d'un document était déterminée par son support. [...] L'information numérique est produite et conservée sur des supports que nous savons éphémères. [...] La représentation de l'information est également variable [...]. Nous gérons de l'information; le support et ses représentations deviennent éphémères. (Lebel 2004)

L'archive adopte donc des formes familières (papiers, film, ruban magnétique et disque de vinyle étant après tout toujours là et certains – je pense aux diverses catégories de papier – faisant toujours l'objet d'une utilisation massive); mais elles épousent de nouveaux contours d'autant plus difficiles à fixer et à reconnaître qu'ils ne se laissent entrevoir qu'à travers un *apparatus* technologique, au premier abord compliqué, sinon complexe.

Les archivistes sont donc confrontés au double défi de maintenir à jour leurs connaissances des supports conventionnels et analogiques de l'information et d'être à la fine pointe en matière d'information numérique. Ils doivent comprendre cet objet changeant pour pouvoir se l'approprier et jouer efficacement leur rôle. En un sens, voilà peut-être une réalité qui contribue à leur originalité professionnelle : car on n'exige pas du comptable qu'il garde à l'esprit les modes et méthodes de production du « grand livre » tels qu'ils se pratiquaient dans le passé et qu'il maîtrise parfaitement les logiciels de tenue de livre adaptés aux pratiques contemporaines ; pas plus d'ailleurs qu'on n'exige

du mécano qu'il soit également ferré dans l'entretien des mécaniques anciennes et dans celui des systèmes assistés par ordinateurs qui assurent aujourd'hui le fonctionnement de nos automobiles. Or maintenir à travers le temps et à travers l'espace la qualité de l'information exige précisément une égale maîtrise des diverses technologies de production du document ou de l'archive.

Il est donc impératif pour l'archiviste de bien connaître les multiples visages de l'objet de son travail et de se doter des connaissances pour ce faire. Mais il faut plus que cela pour pouvoir traiter et communiquer adéquatement cette information. Un de mes correspondants aborde la question par le biais du rapport entre théorie et pratique :

Dans certains champs disciplinaires [écrit-il], la théorie devance momentanément la pratique, mais dans le cas de la gestion des documents numériques, la pratique semble avoir des coudées franches. Si la quasi totalité des documents créés de nos jours sont le fruit d'instruments informatiques [...], nous n'en sommes encore qu'à l'évocation du problème et au « bricolage » d'analyses et d'avenues de solutions un tant soit peu sérieuses du côté de la formation universitaire, à quelques exceptions près ; les vendeurs de systèmes sont perçus comme les grands prêtres de cette « religion » encore trop peu assimilée et contrôlée par les archivistes. (Nahuet 2004)

Les propos de mon interlocuteur peuvent sembler un peu sévères. Je dois reconnaître cependant qu'il n'a pas entièrement tort et que, de fait, nous, universitaires, n'avons peut-être pas assez réfléchi, occupés que nous étions à maîtriser l'instrumentation, aux fondements théoriques de cette nouvelle réalité en regard des pratiques de la discipline.

Ce qui m'amène à poser que les archivistes doivent aller au-delà des connaissances à acquérir sur les TIC et leur utilisation et qu'il leur faut explorer du côté du nouvel environnement et des nouvelles conditions qu'imposent ces mêmes technologies à la création, au traitement et à l'exploitation de l'information et à la gestion des services chargés de soutenir par leur expertise ces diverses fonctions. À mon sens, l'effort doit porter ici dans trois directions :

- D'abord les institutions d'enseignement auraient avantage à accorder une plus grande importance à la compréhension et à l'analyse de l'esprit et de la lettre des lois, politiques publiques et orientations stratégiques des États. J'observe qu'on y fait allusion de manière ponctuelle dans certains enseignements... pour comprendre, par exemple, les exigences imposées à la pratique par telle ou telle loi. Pourtant, comme le soulignait le professeur Pierre Trudel, en matière d'information, on assiste à l'émergence d'un nouveau droit révélateur des nouvelles perceptions de l'information en notre âge numérique et des valeurs nouvelles sur lesquelles s'appuient nos sociétés de l'information (Trudel 2002, 63-90). Car comment pourrions-nous jamais comprendre le sens profond de telle ou telle pratique de gestion exigée par la législation, si nous ne pouvons pas saisir les assises philosophiques et sociologiques de ces mêmes lois ? Il y a ici place pour des projets de recherche multidisciplinaire et des enseignements spécialisés sur ces questions. Pour les praticiens, il y a obligation de se former en ces matières.
- Deuxièmement, les archivistes se doivent d'investir dans l'accroissement de leurs connaissances eu égard à la nature, au profil, aux attentes, voire au

degré de satisfaction des clientèles utilisatrices des services et des produits archivistiques. Ici, on peut tirer des leçons des nombreuses études réalisées par les chercheurs en bibliothéconomie ou en muséologie, deux domaines relativement proches de l'archivistique disposant d'une solide tradition en matière d'études des clientèles¹⁰. En archivistique même, Louise Gagnon-Arguin, Wendy Duff et Barbara Craig ont livré des premiers résultats de recherche¹¹ qui permettent de mieux comprendre les attentes des utilisateurs d'archives. Il faut poursuivre la réflexion et la recherche en ce sens, investiguer d'autres facettes de la problématique et en suivre l'évolution par le biais d'enquêtes scientifiquement fondées. Autre volet d'exploration : l'identification même de ces utilisateurs qu'on a tendance à camper dans des catégories occupationnelles : gestionnaires, généalogistes, historiens, journalistes, professionnels, puis, à défaut de pouvoir raffiner davantage, chercheur et grand public. Que savons-nous de ces types de chercheurs, de leurs besoins, de leurs comportements informationnels, de leurs stratégies de recherche et utilisation de l'information contenue dans les archives, quel qu'en soit le stade de vie? Cette catégorisation occupationnelle permet-elle d'appréhender vraiment l'univers des utilisateurs d'archives? Je n'ai pas de réponses claires à toutes ces questions. Je soupçonne cependant que d'autres regards, basés sur la reconnaissances de profils – information, savoir, action/décision – sont peut être également porteurs de compréhensions renouvelées.

- Troisième secteur à investir en matière de développement des connaissances : la gestion des services. Je lisais, au cours de l'été dernier, un rapport dans lequel l'auteur soulignait qu'au gouvernement fédéral les corps d'emploi dans lesquels sont regroupés les bibliothécaires et autres spécialistes de l'information ne comptaient pas au nombre des bassins de recrutement pour les postes de direction des services de gestion de l'information. Par ailleurs, je me suis intéressé à la gestion comme champ d'intérêt dans la littérature archivistique et j'ai été forcé d'admettre que le domaine n'a pas suscité jusqu'ici beaucoup d'études (Gagnon-Arguin et Grimard 2003, 114-120), ni en langue anglaise, ni en langue française. Je n'en suis pas surpris si tant est que l'archivistique est une jeune discipline d'enseignement et de recherche et qu'il lui fallait d'abord définir son objet, donner des assises conceptuelles et théoriques à ses principes et à ses pratiques et comprendre sa finalité, avant d'aborder toute autre question. Le temps est peut-être venu de pousser la recherche scientifique et de constituer des modules d'enseignement spécifiquement dédiés aux problématiques de gestion depuis l'administration des ressources et des opérations jusqu'à l'évaluation de la qualité des résultats et des impacts, en passant par la gestion stratégique des services d'archives et/ou de la fonction gestion de l'information au sein des organisations. Et pourquoi les archivistes doivent-ils investir ici? Ce me semble particulièrement important en ces temps où ils doivent gérer des ressources limitées, où ils font face aux multiples défis des convergences technologiques et où ils sont confrontés à une féroce compétition entre institutions culturelles et entre services de gestion de l'information. Sans compter que les attentes sont de plus en plus élevées en matière d'accessibilité et d'accès à une information

authentique et fiable et qu'ils sont de plus en plus tenus imputables de leurs interventions professionnelles devant la société et devant leurs organisations. Il me semble que s'ils se donnent les connaissances et les moyens pour évaluer la qualité et l'impact de ce qu'ils font, ils seront moins vulnérables lorsque, dans le cadre d'exercices génériques d'évaluation ou de revue de programme, il s'agira de montrer la valeur ajoutée de leur contribution.

Maîtriser les TIC, connaître le droit, conforter les savoirs d'ordre méthodologique en matière de mise en marché de leurs produits et services et élargir leur compréhension des principes et pratiques de gestion des services et programmes, voilà, penseront certains, une invitation à l'éparpillement. Ce n'est pourtant pas là l'essence de mon message. À cet égard, je partage tout à fait les propos d'un de mes correspondants pour qui : « chercher à tout savoir et à tout connaître dans le domaine de la gestion de l'information est certainement utopique » et selon qui « [o]n ne peut se spécialiser dans tout. » (Leblond 2004) J'en suis et davantage ! D'autant plus que mon propos s'adresse à la collectivité professionnelle davantage qu'à l'individu. Ma réflexion vise plutôt à faire entrevoir que le temps est peut-être venu de repenser les programmes de formation en fonction de cet élargissement du champ professionnel, d'imaginer des spécialisations, d'offrir des options qui ouvrent sur la prise en charge de volets plus pointus de la pratique archivistique. Qui plus est, le domaine étant de plus en plus multidisciplinaire, je souscris aux termes de la réflexion suivante : « La complexité de l'informatique et du numérique est telle que l'archivistique doit davantage développer des liens de collaboration avec d'autres spécialistes pour remplir son mandat et pour bien positionner les archives parmi les autres produits et services de l'information. » (Minotto 2004)

Savoir-faire

L'arrivée dans les bureaux, à la fin des années 1970, des premiers appareils à traitement de texte, le développement du « world wide web », l'accessibilité à la fonction « courriel » ou « e-mail » et le passage des systèmes au troisième millénaire – Y2K – ont beaucoup plus fait pour nous sensibiliser aux exigences de l'âge de l'information que n'importe quel traité sur le sujet, fut-t-il écrit par les esprits les plus prestigieux de notre temps ! Cette approche éminemment pratique transpire d'ailleurs des propos de mes correspondants qui s'articulent autour de quatre idées maîtresses :

- La première met en lumière l'impérative nécessité pour les archivistes d'intervenir en amont des processus de traitement et communication de l'information organique et consignée. Il est impératif, se font fort de me souligner mes correspondants, que l'archiviste intervienne « dès la création, voire dès la conception des documents et des systèmes qui les gèrent » (Ducharme 2004) et particulièrement dans « un environnement marqué par l'omniprésence des technologies de l'information et des communications » (Couture 2004)¹². L'un parle de « la pertinence d'une intervention en amont des archivistes. » (Nahuet 2004) Un autre va plus loin, parle d'une « nécessité vitale, car c'est le seul moyen de préserver l'authenticité et la fiabilité des archives, autrement dit leur valeur de témoignage » et porte un jugement sans appel : « L'archiviste qui se contente d'attendre des « versements » est un archiviste en voie de trahir sa mission fondamentale : la constitution

du patrimoine documentaire de la nation. » (Ducharme 2004) Un troisième entrevoit que « si l'archiviste n'est pas présent au moment de la création de l'information pour participer à fixer les paramètres de sa conservation, il ne pourra jamais rattraper la réalité pour garantir et assurer la préservation de cette information. » (Couture 2004) Plusieurs ont sans doute vécu des expériences qui illustrent à souhait ces propos. Récemment, on me faisait part du cas récent d'une grande entreprise de services publics où des concepteurs de systèmes avaient imaginé une solution fort simple pour éviter l'encombrement, la surcharge d'un système de gestion automatisée de l'information : l'éjection automatique de l'information deux ans après sa date de création. Sauf que l'exploitation des équipements, dont ce système de gestion de l'information était sensé soutenir le développement et l'entretien, allait s'étaler sur un siècle au moins ! Heureusement que des archivistes ont pu ramener tout ce beau monde à la réalité et agir de manière à assurer une certaine pérennité à ce système et à son contenu. Donc premier impact important, et non des moindres, sur les savoir-faire archivistiques : l'abandon de pratiques réactives, qui ont longtemps caractérisé le rôle de gardien des archives, au profit d'une démarche proactive et « collaborative » visant à prévoir le maintien à long terme de la qualité de l'information organique et consignée, autrement dit des documents, des « records » ou des archives/« archives ». Nous sommes ici dans l'ordre des transformations qui affectent le sens même de la profession.

- Encore qu'il y ait peut-être davantage de continuité qu'il n'y paraît. C'est que la deuxième idée maîtresse exprimée par mes correspondants évoque une préoccupation qui leur est exclusive et qui fait, aux yeux de vos contemporains, l'originalité des archivistes. J'ai nommé : la préservation. L'une de mes correspondantes en fait d'ailleurs le thème de sa réflexion. Déplorant le fait que les programmes de formation n'offrent que trop peu en cette matière, elle parle d'abord de la double nécessité « d'apporter des solutions à la gestion et au maintien de la valeur probante des archives courantes et intermédiaires » et de « se pencher sur la valeur secondaire des archives numériques et sur les solutions qui existent pour en assurer leur conservation ». Puis, notant que « ce qui distingue l'information organique et consignée au début du XXI^e siècle est indubitablement la dimension dynamique de l'information », elle pose la question suivante : « Dans cinq cents ans, aurons-nous assuré la préservation du dynamisme de ces ressources informationnelles ou seront-elles uniquement consignées sur des documents imprimés, microfilmés ou numérisés qui n'en seront [que] de pâles échos ? » (Denis 2004) Un autre intervenant, rappelant la thématique du dernier colloque du GIRA : « Une mémoire orpheline ou en mutation ? », prend pour exemple les contenus web des enseignements universitaires et se demande si, « faute de conservation des archives sur support numérique », ils connaîtront le même sort que ceux « purement [oraux] de Socrate, dont on a rien [...], sauf ce qu'en [a] dit Platon et médit Aristophane [...] ». Pour lui, il s'agit visiblement d'un dossier majeur. « La gestion des archives, [écrit-il], doit trouver les moyens d'éviter ce problème d'évanescence qui s'étend d'ailleurs à bien des secteurs et qui aura pour effet de trouser et d'atrophier la mémoire des institutions. » (Minotto 2004)

Ce type de questionnement, lié à l'existence même de l'objet « archives », est présentement au cœur de la réflexion sur la signification et sur les modalités de la pratique archivistique, comme en témoignent les recherches en cours dans le cadre du projet international InterPares, ou certaines initiatives du vaste chantier d'ingénierie documentaire du gouvernement du Québec, ou encore les stratégies faisant l'objet de discussions au niveau des instances décisionnelles des universités¹³.

- La diffusion, la promotion et/ou la communication constitue la troisième idée forte formulée par mes correspondants à propos de l'impact des TIC sur les façons de faire archivistiques. Ici, cependant, on s'interroge moins sur le « comment » et on prend plutôt acte des changements qui se sont produits en matière d'utilisation des archives et du potentiel des TIC eu égard à la diffusion des contenus, voire à la promotion de la profession. Non, toutefois, sans en laisser entrevoir certaines conséquences moins heureuses si nous n'y prenons garde. L'un note, avec justesse à mon point de vue, que « La révolution technologique de l'information, avec sa vitesse de recherche, sa capacité de stockage et de classification, sa puissance de réorganisation des données, son accessibilité, fait en sorte que chaque citoyen accède dorénavant avec une facilité déconcertante au patrimoine. » (Chouinard 2004) Un chercheur chevronné en histoire culturelle du Québec fait référence, quant à lui, à la quantité croissante de travaux et de documents historiques dorénavant accessible sur le Net – dont la remarquable base de données *Nouvelle France – horizons nouveaux* et la bibliothèque virtuelle *Notre mémoire en ligne*. À ses yeux, ces initiatives de numérisation des archives historiques sont de l'ordre d'« un nouveau paradigme pour une plus grande démocratisation de l'information. » (Leroux 2004) Une responsable de service d'archives fait ressortir le potentiel remarquable offert par l'Internet au plan de la communication des archives.

En matière de diffusion et de promotion, [écrit-elle], l'utilisation du Web doit devenir une pratique courante parmi les méthodes de travail des archivistes. Ce médium offre aux services d'archives un moyen incomparable de se faire connaître et de communiquer à un grand nombre les ressources dont ils disposent. Aussi, [ajoute-t-elle], cette pratique peut contribuer efficacement à la mise en valeur de la profession. (Fortier 2004)

Je souscris tout à fait à ce propos et à ceux qui précèdent. Mais, à l'instar d'un autre observateur et acteur de la scène archivistique, je suis porté à penser qu'il faut aller plus loin et s'assurer de la convivialité de l'instrumentation destinée aux utilisateurs. . . sans quoi, note à juste titre ce correspondant, « il en résulte une forme de paralysie ou d'inefficacité au moins proportionnellement plus grande encore qu'avec le papier ». Parlant plus spécifiquement du soutien que doivent apporter les archivistes à la gestion des archives courantes, il évoque l'obligation qui leur est faite « d'apporter aux unités clientes un *soutien applicatif*, c'est-à-dire toute l'aide nécessaire dans l'utilisation des logiciels de gestion des documents ». D'où, pour lui, dans « cet univers changeant des technologies de l'information », la « nécessité absolue » d'assurer une

« veille technologique » rigoureuse, « une exigence sans commune mesure avec le type de vigilance auparavant requise pour assurer la préservation de l'information » (Minotto 2004).

- Quatrième champ d'impact : les principes mêmes qui régissent les pratiques. Doivent-ils être revus ou abandonnés dans ce nouvel environnement technologique où la création de l'information aussi bien que son traitement et sa communication se trouvent complètement modifiés? Le « débat est loin d'être clos », pour reprendre la formulation d'un de mes correspondants, pour qui le principe de provenance « semble être en mesure de garantir l'authenticité et la fiabilité des documents sous forme électronique » (Ducharme 2004). Je veux bien. Mais je ne puis m'empêcher de me demander si ce principe – qui fait figure de pierre d'assise de la discipline et dont la formulation remonte au XIX^e siècle, c'est-à-dire à une époque où les organisations étaient clairement délimitées et construites sur un modèle hiérarchique – s'applique de la même manière au traitement des documents dématérialisés de l'âge numérique, provenant de multiples auteurs œuvrant dans autant d'organisations disparates et conçus pour circuler largement en dehors de leur frontière d'origine. Cette provenance, visiblement plus floue, n'influence-t-elle pas la reconnaissance des contextes si utiles à la compréhension de l'archive? Il y a lieu d'en débattre. Comme il y a tout lieu de s'interroger sur la notion de cycle de vie dont la représentation intellectuelle la plus commode demeure toujours la « théorie des trois âges ». Formulée à une époque où il s'agissait de gérer efficacement des masses physiques de documents et à mon sens toujours utile à l'âge du numérique pour éviter à terme l'encombrement et la paralysie des systèmes, cette représentation n'en demeure pas moins centrée sur la gestion du traitement et du maintien de l'objet document. Elle me semble faire moins de place à la dimension « utilisation » du document. À cet égard, l'approche « *Records Continuum* » articulée selon des perspectives différentes – allant de la création des documents jusqu'à leur communication, en passant par leur saisie et leur organisation (Sheperd et Yeo 2003, 9, 10, 280) – semble offrir plus de possibilités. Son application ne semble toutefois pas aller de soi pour des gens habitués à des pratiques appuyées sur l'âge physique du document. Pour autant, le débat ne devrait pas être évacué ; il y a peut-être là une piste intéressante à explorer. D'autant plus qu'en cet univers numérique les notions d'« actif », « semi actif » et « définitif » ont montré leur limite, comme le soulignait Kenneth Thibodeau à l'occasion du 3^e symposium du GIRA. Citant le *Guide pour la gestion des documents électroniques* préparé par le Conseil international des archives, il présentait trois stades qui sont maintenant connus : la conception, la création et le maintien. Davantage qu'un changement de vocabulaire, ces termes renvoient à des concepts et réalités différentes, le premier faisant référence à l'analyse des besoins d'information et le choix des technologies et le dernier évoquant l'entretien des documents à tous les stades de vie tels que définis par la représentation des trois âges et soulignant « l'importance de la continuité dans la conservation des documents électroniques. » (Thibodeau 1998, 92)

Enfin, je ne saurais traiter de l'impact des TIC sur les savoir-faire sans parler des avantages que pourraient tirer les archivistes de la réflexion, des travaux et des avancées en matière d'indexation, de condensation et de traduction assistées par ordinateur. Je ne suis pas un expert en ces domaines très pointus, mais je crois comprendre à discuter avec des collègues que les TIC offrent beaucoup plus que ce n'était le cas il y a dix ans. Devant l'ampleur de la tâche à accomplir pour rendre saisissable et viable sur les réseaux de la toile mondiale le massif d'informations archivistiques, devant le défi que pose l'accessibilité rapide à une information pertinente au sein des organisations, les archivistes ont intérêt à suivre ces travaux et à s'intéresser activement à ce qui s'y fait. Ces technologies ne sont peut-être pas encore mûres, mais elles le deviendront et alors ils se réjouiront d'en comprendre les tenants et les aboutissants.

Savoir-être

Si la révolution numérique et son cortège d'innovations technologiques ont affecté les savoir-faire archivistiques, qu'en est-il des savoir-être? Les archivistes se voient-ils de la même manière qu'ils le faisaient il y a vingt ou trente ans? Ont-ils, par ailleurs, l'impression qu'on les voit et qu'on les perçoit de la même manière? Pour l'un de mes correspondants, qui me dit travailler maintenant dans le secteur des TI (technologies de l'information) davantage qu'en GI/IM (gestion de l'information / *Information Management*), la cause semble être entendue.

[I] me semble que depuis trop longtemps déjà [écrit-il] la question des TI angoisse nombre d'archivistes et de gestionnaires de documents. Certes les moyens changent et les conditions également. Mais l'essence demeure : organiser, sélectionner, classier, conserver, préserver, diffuser les documents et les archives. (Richard 2004)

« Focaliser sur sa mission intrinsèque [...] [pour reprendre les termes de ce correspondant] plutôt que [de] constamment se questionner sur l'environnement et les moyens de réaliser sa mission » (Richard 2004), voilà certainement un excellent moyen d'éviter l'angoisse existentielle! Si je suis assez d'accord avec cette approche volontariste et révélatrice d'une certaine confiance en ses moyens, je n'en note pas moins que d'autres s'interrogent. Ainsi, après s'être questionné sur l'intérêt de nos sociétés pour la chose patrimoniale, un de vos collègues, homme d'expérience et gestionnaire d'un service d'archives, termine sa réflexion par ces mots indicateurs de son malaise : « Et demain? Quel poids et quelle place aurons-nous dans l'avenir, nous les archivistes? Et l'angoisse de monter! » (Grange 2004) Une autre, qui fait partie de la génération montante, plaide vigoureusement pour une intervention proactive des archivistes dans la protection des archives numériques et conclut qu'« il importe d'agir à partir de maintenant afin d'éviter de laisser à d'autres disciplines le soin de conserver le patrimoine informationnel et de nous confiner dans un rôle de gardien du passé à l'intervention rétroactive. » (Denis 2004) Ces points de vue inquiets sont partagés par plusieurs et ne peuvent être ignorés.

Alors, la question vaut d'être posée : que sont les archivistes devenus à l'aube, dans une société où l'information compte parmi les ressources essentielles et s'avère d'une fragilité de plus en plus marquée? La question se pose d'autant plus que certaines différences laissent perplexes. Ainsi le *Code de déontologie* de l'AAQ définit les membres archivistes comme des personnes œuvrant dans le domaine de la gestion de l'information organique et consignée, soit dans « la création et l'acquisition, l'évaluation, l'organi-

sation et le traitement, la conservation et l'élimination ainsi que l'accès et la diffusion de cette information, à quelques stades de vie qu'elle soit ». Leur mission sociale y est de : « contribuer au maintien et au développement de la démocratie en s'assurant que les droits des citoyens et citoyennes soient protégés ; contribuer à la constitution de la mémoire collective ; s'assurer que cette mémoire collective devienne partie intégrante de la culture de la société. » (AAQ 2003) Or, dans leur *Code of Ethics*, les membres de l'Association of Canadian Archivists se définissent différemment : « Archivists appraise, select, acquire, preserve and make available for use archival records, ensuring their intellectual integrity and promoting responsible physical custodianship of these records, for the benefit of present users and future generations. » (ACA 1999) Autre signe qui soulève des questions : je prends acte ces années-ci, tout comme vous, des décisions prises par les pouvoirs politiques – qui représentent, faut-il le rappeler, la plus haute instance décisionnelle dans une société de droit fondée sur des principes démocratiques – à l'effet de réunir les institutions d'archives à d'autres institutions culturelles jugées de même nature. Ce fut le cas, en 2003, en Colombie britannique où les Archives et le Musée de la province ont été intégrés, avec d'autres institutions, en une nouvelle entité à caractère muséal. Cette année, les Archives nationales du Canada et les Archives nationales du Québec ont été respectivement amalgamées aux Bibliothèques nationales du Canada et du Québec. Je comprends par ailleurs qu'à Saint-Jean de Terre-Neuve des discussions ont cours qui devraient aboutir à une réunion des Archives et du Musée. On a aussi vu plusieurs grandes organisations publiques ou privées réunir en une même entité leurs différents services documentaires – centre de documentation ou bibliothèque, gestion de documents, service des archives spécialisée, services informatiques et/ou gestion des systèmes d'information et de communication. À l'Université de Toronto aussi bien qu'à Dalhousie et à Moncton, on a regroupé les programmes de formation et de recherche en bibliothéconomie, archivistique, records management, informatique et gestion des systèmes, en des entités académiques unifiées, généralement des Faculty of Information Studies. Ces réunions ou amalgamations constituent vraisemblablement une tendance lourde révélatrice de la compréhension et de la perception des citoyens utilisateurs quant au rôle et à la place des services d'information documentaire dans la société et dans les organisations. Sont aussi révélateurs, à cet égard, les efforts faits par les gouvernements pour soutenir la mise en place des infrastructures technologiques qui vont permettre à tous les citoyens et citoyennes d'avoir un accès *individualisé, intégré, décloisonné et efficace*, c'est-à-dire *rapide et pertinent*, à l'information : information dont ils ont besoin pour garantir leurs droits, pour exercer leurs responsabilités de citoyens, pour assurer leur croissance économique et, partant, l'amélioration de leurs conditions matérielles de vie puis pour soutenir leur développement intellectuel et leurs activités d'apprentissage et de construction autonome des savoirs.

Les citoyens et citoyennes de nos sociétés développées habitent dorénavant l'Internet et sont familiers avec ces technologies qui ont pénétré leurs foyers il y a vingt ans et plus. Ils sont partie d'une culture informationnelle différente ; leurs stratégies de recherche ne sont plus les mêmes ; leurs attentes sont plus exigeantes tant du point de vue de la rapidité d'accès que de celui de la qualité de l'information. Me vient ici à l'esprit ce souvenir d'un de mes maîtres parti trop tôt, devenu pour un temps mon patron et qui m'a honoré de son amitié : le professeur Pierre Savard de l'Université d'Ottawa. Lors de nos déjeuners annuels, une tradition qu'il avait établie, il m'interpellait sur le

ton de l'humour : « Grimard, tonnait-il, tes instruments de recherche, je ne leur fais pas confiance. Tu m'y dis bien ce que tu choisis de me dire. Je veux voir les documents et me faire une idée moi-même ! » Je répondais toujours en lui fournissant des explications sur les extraordinaires progrès réalisés grâce à la normalisation des procédés de description... un sujet dont il n'avait sans doute que faire ! Pour l'utilisateur qu'il était et que sont les citoyens, les clients et les utilisateurs d'archives, toute cette instrumentation professionnelle n'a de sens que si et seulement si elle produit les résultats attendus, c'est-à-dire une *information disponible, signifiante, pertinente, exploitable et, surtout, comportant une valeur ajoutée par rapport aux autres informations disponibles*.

Or il me semble que jusqu'ici, les archivistes se sont beaucoup définis par rapport à leur objet, par rapport à eux-mêmes et à l'intérieur de leurs propres frontières professionnelles. Il faut sans doute partir de là. Mais, à mon sens, l'impact majeur de toute cette révolution numérique qui les affecte, comme d'autres corps professionnels d'ailleurs, réside principalement dans le fait qu'ils doivent se redéfinir par rapport et en relation à d'autres pourvoyeurs de services d'information et à d'autres objets informationnels et qu'ils doivent, dans cet exercice de redéfinition, prendre en compte l'utilisateur : son profil, ses besoins, ses attentes. Évoquant le cheminement parcouru depuis la notion de *gestion de documents* ou de *gestion d'archives* à celle de *gestion de l'information*, cheminement qu'il qualifie de « passage de l'aquarium à l'océan », un de mes correspondants écrit ceci qui vaut d'être médité :

Il y a certainement plus de nourriture dans l'océan que dans l'aquarium mais il y a aussi davantage de poissons avec qui il faut partager cette nourriture. De même, il n'y a plus de chasses gardées, de zones protégées. Pour survivre dans cet océan, il faut bonifier ses connaissances et adopter une approche qui favorise la collaboration avec les autres spécialistes œuvrant dans le domaine de la gestion de l'information. Et il ne faut surtout pas croire qu'une place nous est réservée d'office. Tout dépend de ce que l'on peut apporter comme valeur ajoutée à cette activité dans nos organisations respectives. Au fond, ce sont les frontières de notre profession qu'il faut remettre en question. (Leblond 2004)

Je partage cette lecture de la réalité que mon correspondant a eu le bonheur d'assortir de la jolie analogie suivante :

Les conducteurs de calèche avaient beau connaître par cœur toutes les routes à emprunter, les auberges où loger et les bonnes tables de chaque localité, en plus des soins à apporter aux chevaux, cela ne leur donnait pas pour autant la capacité de conduire une automobile pour faire les mêmes trajets. Sans savoir comment « dompter l'engin », les conducteurs de calèche ne pouvaient espérer passer des chevaux conventionnels aux chevaux vapeur. Par contre, en apprenant comment fonctionne une automobile ainsi que quelques rudiments mécaniques pour les réparations de base, les anciens conducteurs de calèche pouvaient devenir des candidats de premier plan pour faire du transport de personnes en véhicule motorisé. La combinaison de leur expertise passée et de leurs connaissances récentes devenait alors un atout significatif. Il fallait toutefois qu'à la base, les conducteurs de calèche prennent conscience de la situation, de l'évolution en train de se produire et qu'ils se donnent les moyens pour demeurer des joueurs incontournables. Il fallait accepter de repenser les limites de la profession, quitte même à changer son appellation. (Leblond 2004)

EN GUISE DE *CONCLUSION*

Que conclure au terme de ce texte, conçu et produit sur le ton de l'essai et destiné à faire réfléchir sur les effets du paradigme informationnel et communicationnel sur la pratique archivistique?

D'abord qu'effectivement les archivistes ne sont pas seuls à disposer d'un objet informationnel d'intérêt. D'ailleurs l'ont-ils vraiment déjà été? Clairement : la réponse est non. Qui plus est, ils disposent d'un objet qui, pour peu qu'il soit accessible et pertinent, n'y perd pas dans la comparaison avec les autres objets informationnels auxquels ont accès un nombre toujours croissant d'utilisateurs. En témoignent les efforts en cours dans plusieurs organisations en vue de donner un accès intégré à ces ressources différentes et complémentaires.

En second lieu, les archivistes disposent d'une expertise unique qu'ils ont tout intérêt à promouvoir auprès de leurs collègues des autres professions et de leurs utilisateurs. Les muséologues ont une longue tradition de mise en valeur des artefacts ou autres objets dont ils ont la garde. Les bibliothécaires ont une solide expertise en matière de traitement intellectuel de l'information; les archivistes leur ont d'ailleurs emprunté des méthodes et procédés de description et d'indexation qui les servent très bien. Les spécialistes de la gestion ont beaucoup produit sur les méthodes et stratégies de gestion des ressources, du développement et des activités. Mais, il est deux fonctions qui, à mon sens, font l'originalité professionnelle des archivistes : l'évaluation de l'information, dont l'un de mes correspondants affirme qu'elle est devenue une spécificité marquante de la discipline archivistique (Couture 2004), et la protection à long terme de l'authenticité et de l'intégrité de cette information. Ce sont là des forces sur lesquelles les archivistes devraient fortement capitaliser pour prendre leur place dans le concert des professions liées à la gestion de l'information documentaire.

Enfin, si les façons de faire sont importantes – et elles le sont parce qu'elles révèlent et sont garantes de la qualité des interventions professionnelles – les façons d'être ne sont pas moins signifiantes. Au cours des deux dernières décennies, les archivistes ont pris place dans la Cité par leurs représentations dans les grands débats de société – pensons ici aux discussions sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, sur le droit d'auteur ou encore sur la politique du patrimoine. Il leur faut poursuivre en ce sens pour faire valoir ce qu'ils sont : des gens de documents, au sens archivistique du terme, détenteurs d'une expertise unique pour assurer le maintien de la qualité et de la pertinence de l'information à travers le temps, soucieux de la rendre accessible à travers l'espace le plus large possible et tout disposés à travailler de concert avec tous ceux et celles qui ont à cœur le soutien efficace à la construction des connaissances, à l'enrichissement du capital humain et au développement des organisations et des sociétés.

Car de fait les archivistes, lors même qu'ils sont dans l'œil de la « *Révolution* » *numérique*, incarnent la permanence de l'« *âge* » *archivistique*.

Jacques Grimard Professeur agrégé. École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Université de Montréal

NOTES

1. À titre d'exemple : en 1985, le Grand Dictionnaire Robert donnait la définition suivante du substantif « archivistique » : « Science des archives. Archivistique des manuscrits, tendant à la reconstitution des fonds de manuscrits dispersés ou à la conservation des fonds ». En 2005, le *Dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française parle maintenant d'une « science relative à l'acquisition, à l'organisation, à la conservation et à la communication des archives », d'une « science relative à l'organisation, la gestion, la législation et la réglementation des archives » et d'une « science de l'information appliquée à l'organisation, l'administration et au traitement des archives » (Office de la langue française du Québec 2005).
2. Ce sont : Denys Chouinard, chef, Section des archives, Ville de Montréal ; Carol Couture, directeur, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal ; Nathalie Denis, archiviste, Division des archives, Université de Montréal ; Daniel Ducharme, archiviste, Archives nationales du Québec ; Hélène Fortier, étudiante, Maîtrise en sciences de l'information, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal ; Didier Grange, archiviste, Ville de Genève ; Marc Lebel, chef, Section gestion des documents, Ville de Montréal ; Éric Leroux, professeur, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal ; Francis Leblond, archiviste, Fédération des caisses Desjardins du Québec ; Claude Minotto, directeur, Division des archives, Université de Montréal ; Robert Nahuet, archiviste, Bibliothèque et Archives Canada ; Simon Richard, gestionnaire principal, division Risques et sécurité informatiques, Service des technologies de l'information, Société de transport de Montréal.
3. Le « savoir » fait référence à l'« ensemble des connaissances acquises qui ont été approfondies par une activité mentale suivie ». Quant au « savoir-faire », il évoque la « mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté alliée à l'expérience dans l'exercice d'un champ d'activité professionnelle ». Enfin, le « savoir-être » renvoie à la « capacité de conduite personnelle appropriée à l'emploi considéré [...] » (Office de la langue française du Québec 2005).
4. J'emprunte l'expression à Hervé Fisher qui formule « l'hypothèse que nous vivons bien plus qu'un changement de civilisation : il s'agit radicalement d'un changement d'âge de l'humanité [...] un événement aussi important que l'avènement de l'âge du feu, du fer ou de la roue : un macro-événement de l'histoire de l'humanité » (Fisher 2002 : 11).
5. On oublie que l'informatique n'est pas nécessairement nouvelle et que c'est en 1939 qu'« Alain Turing énonce les principes des ordinateurs et [que] l'Américain John Atanasoff construit le premier ordinateur utilisant le système binaire ». Voir ici le rappel chronologique apparaissant au bas de l'article de Marie-Eve Cousineau, Mémoire collective, propriété privée. *Trente* 7, 10. nov. 2003, p. 16-19. On se rappellera également que la recherche en matière d'intelligence artificielle remonte aux années 1950. Voir ici l'article de Esma Aïmeur, L'intelligence artificielle : quel avenir? *L'Autre Forum* 8, 2, février 2004, p. 9-14.
6. En 1963, Louis Couffignal écrit : « La cybernétique est l'art de rendre l'action efficace » (Aurel 1965, 35).
7. On lira aussi avec intérêt les propos de l'auteure sur « L'émergence du sujet informationnel », p. 68-75.
8. Céline Lafontaine rappelle, pour exemples, les termes « cyberspace » et « cyborg » désignant respectivement « l'univers médiatique instauré par l'Internet et les nouvelles technologies de l'information » et « ces êtres mi-humain, mi-machine, qu'on tente de façonner par le biais du génie génétique et des biotechnologies » (Lafontaine 2004, 22).
9. Pour mémoire et pour information, on consultera avec intérêt la riche documentation disponible à ce propos sur les sites du Dirigeant principal de l'information du Secrétariat Conseil du Trésor fédéral

- [<http://www.tbs-sct.gc.ca/cio-dpi>] et de l'*Autoroute de l'information* du Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec [<http://www.autoroute.gouv.qc.ca>]. Pour fins de comparaison, on pourra explorer les initiatives en cours du côté de la France sur le site du « Premier ministre – Service d'information du gouvernement » [<http://www.internet.gouv.fr>]; on y trouvera une abondante information sur « L'action de l'État pour le développement de la société de l'information ». On lira aussi avec intérêt sur l'approche états-unienne en la matière en parcourant notamment l'agenda présidentiel en matière d'*E-Government Strategy* rendu public en février 2002 et accessible sur le site de la Maison blanche [whitehouse.gov/omb/infogov/egovstrategy.pdf].
10. Voir à ce sujet et à titre indicatif : Pagé, Lucie. Évaluer pour évoluer. Méthodes et techniques d'évaluation des centres d'archives : des pistes à explorer. In Gagon-Arguin, Louise; Grimard, Jacques, dir. *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003. p. 135-166; et Samson, Denis. La notion d'évaluation dans le champ muséal. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage*. Acte du 3^e symposium en archivistique, Montréal, 27 mars 1998. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, 1998. p. 47-77.
 11. Parmi leurs contributions plus récentes, mentionnons : Craig, B. L. Old Myths in New Clothes : Expectations of Archives Users. *Archivaria* 45, 1998, p. 118-125; Duff, W.M.; Johnson, C.A. A Virtual Expression of Need : An Analysis of E-Mail Reference Questions. *The American Archivist* 64, Spring/Summer 2001, p. 43-60; Gagnon-Arguin, Louise. Les questions de recherche comme matériau d'études des usagers en vue du traitement des archives. *Archivaria* 46, Fall 1998, p. 86-102.
 12. L'expression m'est suggérée par Carol Couture. Le titre attribué par l'auteur à sa note, « L'évaluation en archivistique : un changement majeur de paradigme. De la conservation passive et aléatoire à la conservation pro-active et planifiée », évoque à lui seul cette obligation faite à l'archiviste d'intervenir au tout premier stade de la vie du document.
 13. Voir le site du projet InterPARES [International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems] à l'adresse URL suivante : <http://www.interpares.org>. Voir aussi, dans la liste des vingt documents publiés par le chantier d'Ingénierie documentaire du Gouvernement du Québec, ceux traitant de conservation ou de protection des documents électroniques et accessibles sur le site de l'Autoroute de l'information à l'adresse <http://www.autoroute.gouv.qc.ca/dossiers/ingenierie.htm>. Voir enfin : Groupe de travail sur la gestion des documents numériques. *La gestion des documents numériques des établissements universitaires du Québec : état de situation et planification stratégique*. [En ligne]. <http://www.crepuq.qc.ca/documents/arch/Rapport-GGDN.pdf>. Montréal, CREPUQ, février 2004, 50 p

BIBLIOGRAPHIE

- AÏMEUR, Esma. 2004. L'intelligence artificielle : quel avenir? *L'Autre Forum* 8, 2.
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). 2003. Code de déontologie. In *Site de l'Association des archivistes du Québec*, [En ligne]. <http://www.archivistes.qc.ca/fonctionnement/docs/deontologie.html> (Page consultée le 25 avril 2004).
- ASSOCIATION OF CANADIAN ARCHIVISTS (ACA). 1999. Code of Ethics. In *Site de l'Association of Canadian Archivists*, [En ligne]. <http://archivists.ca/about/ethics.aspx> (Page consultée le 10 novembre 2003).

- AUREL, David. 1965. *La cybernétique et l'humain*. Collection Idées NRF. Sciences, no 67. Paris, Gallimard.
- CHOUINARD, Denys. 2004. *Changement de paradigme en gestion de l'information*. Note à Jacques Grimard, 22 janvier 2004.
- COUSINEAU, Marie-Ève. 2003. Mémoire collective, propriété privée. *Trente* 7, 10.
- COUTURE, Carol. 2004. *L'évaluation en archivistique : un changement majeur de paradigme. De la conservation passive et aléatoire à la conservation pro-active et planifiée*. Note à Jacques Grimard, 25 mars 2004.
- COUTURE, Carol, Jacques DUCHARME et Jean-Yves ROUSSEAU. 1988. L'archivistique a-t-elle une identité? *Argus* 17, 2 : 56.
- CRAIG, B. L. 1998. Old Myths in New Clothes : Expectations of Archives Users. *Archivaria* 45.
- DAVENPORT, Thomas et Laurence PRUSAK. 1997. *Information Ecology. Mastering the Information and Knowledge Environment*. New York, Oxford : Oxford University Press.
- DENIS, Nathalie. 2004. *Réflexion sur la profession d'archiviste et la dimension dynamique de l'information : vers une conservation rétroactive ou proactive des archives numériques*. Note à Jacques Grimard, 2 avril 2004.
- DUCHARME, Daniel. 2004. *Congrès de l'AAQ – juin 2004. Changement de paradigme en archivistique*. Note à Jacques Grimard, 12 mars 2004.
- DUFF, W.M. et C. A. JOHNSON. 2001. A Virtual Expression of Need : An Analysis of E-Mail Reference Questions. *The American Archivists* 64.
- EXECUTIVE OFFICE OF THE PRESIDENT. OFFICE OF MANAGEMENT AND BUDGET. 2002. E-Government Strategy. In *Site de la Maison Blanche*, [En ligne]. <http://www.whitehouse.gov/omb/infomag/egovstrategy.pdf> (Page consultée le 3 mai 2004).
- FISCHER, Hervé. 2002. *Le romantisme numérique*. Montréal, Fides.
- FORTIER, Hélène. 2004. *Changements de paradigme en gestion de l'information : impacts sur nos façons de faire. Nouvelle possibilité en matière de diffusion*. Note à Jacques Grimard 5 avril 2004.
- GAGNÉ, Pierrette et Michel LEFEBVRE. 1995. *Le futur du présent. L'individu et l'organisation dans la nouvelle économie*. Montréal, Public-Relais.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1998. Les questions de recherche comme matériau d'études des usagers en vue du traitement des archives. *Archivaria* 46.
- GRANGE, Didier. 2004. *Contribution à la préparation de l'allocution de M. Jacques Grimard lors de l'ouverture du congrès de l'AAQ. Mai 2004*. Note à Jacques Grimard, 11 février 2004.
- GRIMARD, Jacques. 2003. La gestion des ressources : le défi de l'équilibre. In Gagnon-Arguin, Louise et Jacques Grimard, dir. *La gestion d'un service d'archives*. Montréal, Presses de l'Université du Québec.
- GROUPE CONSEIL SUR LA POLITIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL DU QUÉBEC. 2000. *Notre patrimoine, un présent du passé*. Québec, Ministère de la culture et des

- communications, novembre 2000. [En ligne]. <http://www.politique-patrimoine.org> (Page consultée le 3 mai 2004).
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES DOCUMENTS NUMÉRIQUES. 2004. La gestion des documents numériques des établissements universitaires du Québec : état de situation et planification stratégique. In *Site de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec*, [En ligne]. <http://www.crepuq.qc.ca/documents/arch/Rapport-GGDN.pdf>
- HEDSTROM, Margaret. 1994. Introduction to 2020 Vision . *The American Archivist* 57, Winter.
- JACOB, André, dir. 1989. *Encyclopédie philosophique universelle. II. Les notions philosophiques. Dictionnaire. Tome 2. Philosophie occidentale : M-Z. Pensées asiatiques. Conceptualisation des sociétés traditionnelles. Tables analytiques.* Dir. par Sylvain Auroux : Paris, Presses universitaires de France.
- KETELAAR, E. 2004. What is archivistics or archival science? In *Site de l'Université d'Amsterdam*, [En ligne]. <http://www.hum.uva.nl/bai/home/eketelaar/information.html> (Page consultée le 14 janvier 2005).
- KUHN, Thomas. 1970. *The Structure of Scientific Revolutions*. 2nd Edition. Chicago, University of Chicago Press.
- LAFONTAINE, Céline. 2004. *L'empire cybernétique. Des machines à penser à la pensée machine*. Paris, Éditions du Seuil.
- LEBEL, Marc. 2004. *Les paradigmes ... L'information « dématérialisée »*. Note à Jacques Grimard, 23 mars 2004.
- LEBLOND, Francis. 2004. *De l'aquarium à l'océan! Un paradigme à repenser : les frontières de notre profession*. Note à Jacques Grimard, 22 avril 2004.
- LEROUX, Éric. 2004. *La numérisation des archives historiques : un nouveau paradigme pour une plus grande démocratisation de l'information*. Note à Jacques Grimard, 24 mars 2004.
- LES ÉCHOS. 2004. L'art du management de l'information. Glossaire. In *Site du journal Les Échos*, [En ligne]. http://www.lesechos.fr/formations/manag_info/articles/ (Page consultée le 16 avril 2004).
- MATHIEU, Jacques. 1997. L'institution patrimoniale. In Rocher, Marie-Claude; André Ségal dir. *Le traitement du patrimoine urbain. Intégration, intégralité, intégrité. Actes du colloque Mons-Québec : 1996*. Québec, Musée de la civilisation.
- MENNE-HARITZ, Angelika. 2001. Access – the reformulation of an archival paradigm. *Archival Science* 1, 1 : 57-82.
- MINOTTO, Claude. 2004. *Commentaires à Jacques Grimard aux fins de sa conférence d'ouverture du congrès 2004 de l'AAQ sur le thème du « Changement de paradigme en gestion de l'information : impacts sur nos façons de faire »*. Note à Jacques Grimard. 8 mars 2004.
- NAHUET, Robert. 2004. *Contribution / Réflexion. Congrès AAQ 2004. Conférence d'ouverture*. Note à Jacques Grimard, 29 mars 2004.

- OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE DU QUÉBEC. 2005. *Le grand dictionnaire terminologique*. [En ligne]. http://w3.granddictionnaire.com/BTML/FRA/r_Motclef/index800_1.asp (Page consultée le 14 janvier 2005).
- PAGÉ, Lucie. 2003. Évaluer pour évoluer. Méthodes et techniques d'évaluation des centres d'archives : des pistes à explorer. In Gagnon-Arguin, Louise ; Grimard, Jacques, dir. *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- PATTON, Michael Quinn. 2002. *Qualitative Research & Evaluation Methods*. 3rd Edition. Thousand Oaks, London, New Delhi, Sage Publications.
- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Page consultée le 3 mai 2004. Site du Premier ministre – Service d'information du gouvernement français [En ligne]. <http://www.internet.gouv.fr>
- ROCHER, Marie-Claude. 2002. Présentation de la problématique. In Rocher, Marie-Claude, dir. *La pertinence sociale du patrimoine dans la cité contemporaine. Actes de la table ronde sur le patrimoine urbain à l'occasion de l'inauguration de l'Institut sur le patrimoine culturel et de la Chaire UNESCO en patrimoine culturel*. Québec, Institut sur patrimoine culturel.
- RICHARD, Simon. 2004. *Changement de paradigme en gestion de l'information : impacts sur nos façons de faire*. Note à Jacques Grimard, 4 mars 2004.
- SAMSON, Denis. 1998. La notion d'évaluation dans le champ muséal. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage*. Acte du 3^e symposium en archivistique, Montréal, 27 mars 1998. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique.
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. Page consultée le 3 mai 2004. Site de la Direction du Dirigeant principal de l'information [En ligne]. <http://www.tbs-sct.gc.ca/cio-dpi>
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU QUÉBEC. Page consultée le 3 mai 2004. Site de l'Autoroute de l'information [En ligne]. <http://www.autoroute.gouv.qc.ca>
- SHEPERD, Elizabeth et Geoffrey YEO. 2003. *Managing records. A handbook of principles and practice*. London, Facet Publishing.
- TAPSCOTT, Don et Art CASTON. 1993. *Paradigm Shift. The New Promise of Information Technology*. New York *et al.*, McGraw-Hill.
- THIBODEAU, Kenneth. 1998. L'impact des archives électroniques sur la fonction évaluation. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. *L'évaluation des archives : des nécessités de la gestion aux exigences du témoignage*. Acte du 3^e symposium en archivistique, Montréal, 27 mars 1998. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique.
- THOMASSEN, Theo. 1999. The Development of Archival Science and its European Dimension. In *Site du Netherlands Institute for Archival Education and Research* [En ligne]. <http://www.archiefschool.nl/docs/thomdeve.pdf> (Page consultée le 14 janvier 2005).

- TOFFLER, Alvin. 1990. *Power Shift. Knowledge, Wealth and Violence at the edge of the 21st century*. New York *et al.*, Bantam Books.
- TRUDEL, Pierre. 2002. Le droit à l'information : un rôle en évolution. In Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation?* Actes du 4^e Symposium en archivistique, Montréal, 22 mars 2002. Montréal, Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique.

Annexe 1
Sujets abordés par les correspondants – Printemps 2004

Correspondant Sujet	Objet : « archives »	Principes archivistiques	Identité et formation professionnelle	Fonctions et pratiques archivistiques	Société et archives
1	<ul style="list-style-type: none"> • Changement de support de consignation • Archive : du réel au virtuel 				<ul style="list-style-type: none"> • Démocratisation de l'accès au patrimoine par le biais des TIC
2				<ul style="list-style-type: none"> • Les TI imposent une intervention à l'étape de la création de l'information 	
3	<ul style="list-style-type: none"> • Dimension dynamique de l'information • Archives numériques 		<ul style="list-style-type: none"> • De « gardien du passé » à intervention rétroactive à agent proactif de conservation du patrimoine numérique • Nécessité de développer la formation théorique et d'ouvrir aux autres disciplines pour assumer de nouveaux rôles 	<ul style="list-style-type: none"> • Préservation / conservation de la valeur probante des archives numériques 	
4	<ul style="list-style-type: none"> • Notion de « document »... en voie de re-définition 	Questionnements sur : <ul style="list-style-type: none"> • Provenance • Cycle de vie • Records Continuum 		<ul style="list-style-type: none"> • Intervention de l'archiviste dès la création de l'information = nécessité vitale • La normalisation des pratiques s'impose 	
5			<ul style="list-style-type: none"> • TIC = opportunités pour la mise en valeur de la profession 	<ul style="list-style-type: none"> • TIC = opportunités pour diffusion / promotion plus efficace et plus large 	
6			<ul style="list-style-type: none"> • Devons-nous nous cantonner à la gestion de l'information courante? • Cacher le rôle de gardien des archives derrière celui de professionnel de l'information portant une valeur primaire? 		<ul style="list-style-type: none"> • Le discours patrimonial et historique passe de plus en plus mal. • Passé : sujet de curiosité, de culture ou d'études spécialisées? • Vivons-nous plus mal sans archives du passé lointain?

Correspondant Sujet	Objet : « archives »	Principes archivistiques	Identité et formation professionnelle	Fonctions et pratiques archivistiques	Société et archives
7	<ul style="list-style-type: none"> Information dématérialisée sur support éphémère 		<ul style="list-style-type: none"> Intégration des TIC : pas un enjeu exclusif aux archivistes 		<ul style="list-style-type: none"> Démocratisation de la production de l'information : le document numérique multiplie le nombre d'auteurs
8			<ul style="list-style-type: none"> De la « gestion des documents » ou des « archives » à la « gestion de l'information »... ou passer de l'aquarium à l'océan Défi : améliorer la connaissance et la compétence pour rehausser l'image de la profession chez les décideurs 		
9	<ul style="list-style-type: none"> Archives électroniques complémentaires des archives traditionnelles 				<ul style="list-style-type: none"> Démocratisation de l'accès à l'information par la numérisation des archives historiques
10	<ul style="list-style-type: none"> Passage de l'analogique au numérique 	Continuité dans la structure de la discipline : <ul style="list-style-type: none"> Provenance / respect des fonds Trois âges Priorités et fonctions archivistiques Protection de l'intégrité Gestion de la masse 	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage de l'informatique et de la bureautique Équilibre entre l'analogique et le numérique Interdisciplinarité Développement des compétences pour gérer l'actif 	<ul style="list-style-type: none"> Défi majeur : la conservation des archives numériques... le syndrome de Socrate. Assurer la convivialité des outils et des conditions de travail Veille technologique impérative 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle culture informationnelle : information sur le Net
11		<ul style="list-style-type: none"> Archivistique intégrée : un « must » 	<ul style="list-style-type: none"> Formation théorique en gestion de l'information numérique à développer 	<ul style="list-style-type: none"> Modes et temps d'intervention de l'archiviste en gestion des documents numériques 	<ul style="list-style-type: none"> Impacts du « déferlement numérique » sur la mémoire des organisations? Raisons des fusions institutionnelles en cours
12			<ul style="list-style-type: none"> Essence de la profession = organiser, sélectionner, classer, préserver, diffuser les documents et les archives Intégration des TIC : pas un enjeu exclusif aux archivistes 		<ul style="list-style-type: none"> Changement = une constante dans le fonctionnement des organisations